

CLAOUÉ MORTON

Cognac



Charte RSE

"Qualité, durabilité, tradition"

John-Archer MORTON - Gérant

1 L'histoire des Vignobles Claoué Morton

CLAOUÉ - MORTON : UN HÉRITAGE

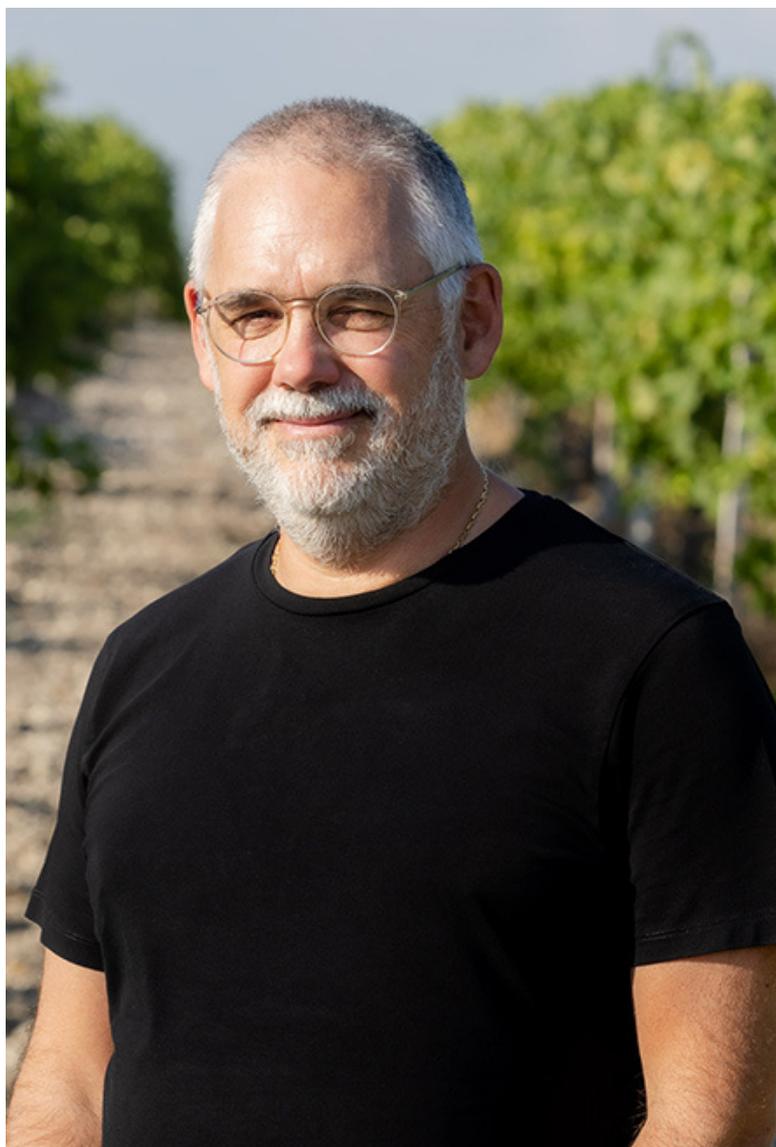
Les Vignobles Claoué Morton appartiennent à la même famille depuis cinq générations. En effet, c'est à partir de 1830 que la famille Yvon, dont la famille Claoué Morton est une descendante directe, livra du Cognac aux maisons de négoce de la région.

Notre philosophie se résume en trois mots : qualité, durabilité, tradition. Nous sommes fiers de produire des eaux de vie de cognac de très haute qualité, grâce à l'association de méthodes de travail traditionnelles et de matériaux de dernière génération.

Les Vignobles Claoué Morton assument, grâce à leurs propres installations, la totalité du circuit de production des eaux de vie de cognac. Notre objectif est de garantir que le produit fini soit à la hauteur de notre merveilleux terroir.

Le circuit de production des eaux de vie de Cognac comprend : le travail de la vigne, la vendange, la vinification, la distillation et le vieillissement du produit final au sein des chais du domaine.

Les installations comportent un chai de vinification avec vis sans fin, des cuves et un pressoir de dernière génération, une distillerie avec deux alambics de 25 hl, ainsi que trois chais de vieillissement. Toutes ces installations répondent aux normes légales de sécurité en vigueur.



Lorsque les eaux de vies de cognac ont atteint un degré de vieillissement optimal, elles sont livrées aux maisons de négoce de la région, dont les relations commerciales avec les Vignobles Claoué Morton s'étendent sur deux générations.

John-Archer MORTON,
5ème génération

2

Notre vision

QUALITÉ, DURABILITÉ, TRADITION



NOUS SOMMES ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE RSE DEPUIS 2021.

Nous avons travaillé sur un triptyque traduisant nos valeurs d'entreprise, ce dernier est intégré dans toutes les politiques que nous souhaitons mettre en place.

1. Qualité

Nous avons à coeur que notre cognac traduise notre professionnalisme et l'excellence de notre famille depuis plusieurs générations. Chaque année, nous améliorons nos processus pour obtenir le meilleur produit en adéquation avec les attentes de nos clients et des consommateurs.

2. Durabilité

Nous sommes conscients qu'il faut non seulement produire des bons cognacs mais aussi qu'ils soient issus d'un mode de production plus durable pour protéger notre territoire, ses habitants et les générations futures. C'est pourquoi les vignobles Claoué Morton ont rapidement été certifiés "Certification Environnementale Cognac" HVE3 puis se sont engagés dans une démarche RSE.

3. Tradition

Notre famille a toujours cherché à conserver l'état d'esprit familial, proche de la terre et des hommes, qui a fait notre succès. Nous attachons une importance toute particulière à faire perdurer cet état d'esprit à travers notamment un engagement fort auprès de nos partenaires que ce soient nos clients, nos fournisseurs mais aussi nos salariés.

3

La politique RSE

DE LA THÉORIE, À LA PRATIQUE

LE TRIPTYQUE DE VCM SE TRADUIT À TRAVERS LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS SUIVANTS QUE NOUS AVONS RELIÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU.

La RSE n'a pas de sens si des actions concrètes ne sont pas déployées pour la rendre opérationnelle sur le terrain :

Qualité



- Engagement total de la gouvernance et du dirigeant dans la démarche.
- Amélioration de notre outil industriel avec un plan de modernisation de nos infrastructures.
- Accompagnement œnologique et technique sur nos produits pour garantir la meilleure qualité possible.
- Mise en place d'une politique "qualité et sécurité" avec par exemple la formation continue des salariés.
- Innovation technologique et innovation produit permanente (veille, investissements, présence dans des réunions etc..)
- Accompagnement de la société par des experts qualifiés dans différents domaines (RH, RSE, finances, œnologie, communication etc...)

Durabilité



- Préserver notre environnement et limiter l'usage d'intrants (certification environnementale cognac - HVE 3)
- Lutter contre nos effets nocifs d'émissions de gaz à effet de serre avec une politique volontariste et partagée avec nos salariés et nos parties prenantes.
- Développer des méthodes de « culture responsable ».
- Favoriser dans notre vignoble la biodiversité (plantations de haies, d'arbres...)

Tradition



- Achat en circuits courts et locaux et politique d'achats responsables structurée.
- Garantir le bien être de nos salariés avec le développement d'une démarche RH/RSE en interne et suivie par un expert.
- S'impliquer localement pour partager notre savoir-faire et soutenir des actions de territoire (sport, lutte contre les violences etc..)
- Promouvoir une consommation plus responsable de nos produits.
- Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes pour mieux comprendre et appréhender leurs attentes.



Un code de conduite éthique de l'équipe

CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

La déontologie est un ensemble de règles juridiques de conduite dont l'inobservation peut conduire à une sanction. On peut les retrouver dans diverses lois ou règlements. Ces devoirs et règles déontologiques indiquent donc ce qui est prescrit et proscrit. En plus, des principes éthiques et déontologiques, les équipes des Vignobles Claoué Morton doivent :

Disponibilité et compétence

- Être disponible pour remplir ses fonctions en étant assidu à son travail.
- Favoriser l'entraide.
- S'acquitter de sa fonction en mettant à contribution ses connaissances, ses habilités et son expérience, et ce, au bénéfice de ses collègues et de l'entreprise.

Respect et loyauté

- Respecter les dispositions des lois, règlements, normes, politiques, procédures applicables ainsi que les devoirs et obligations générales de vigilance de ses fonctions selon les exigences de la bonne foi.
- Agir de manière courtoise et entretenir des relations fondées sur le respect, la coopération, le professionnalisme et l'absence de toute forme de discrimination.
- Respecter toute décision malgré sa dissidence, en faisant preuve de réserve à l'occasion de tout commentaire public concernant les décisions prises.

Impartialité

- Se prononcer sur les propositions en exerçant son droit de la plus objective possible. À cette fin, il ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement à son vote ou à quelque décision que ce soit.
- Placer les intérêts de l'entreprise avant tout intérêt personnel ou professionnel.

Transparence

- Exercer ses responsabilités avec transparence, notamment en appuyant ses recommandations sur des informations objectives et suffisantes.
- Partager avec collègues, toute information utile ou pertinente aux prises de décision.

Discrétion et confidentialité

- Faire preuve, sous réserve des dispositions législatives, de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de celles-ci.
- Faire preuve de prudence et de retenue pour toute information dont la communication ou l'utilisation pourrait nuire aux intérêts de l'établissement, constituer une atteinte à la vie privée d'une personne ou conférer, à une personne physique ou morale, un avantage indu.
- S'abstenir d'utiliser des informations confidentielles obtenues dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions à son avantage personnel, à celui d'autres personnes physiques ou morales ou à celui d'un groupe d'intérêts.

Considérations politique

- Prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Relations publiques

- Respecter les règles applicables au sein de l'établissement à l'égard de l'information, des communications, de l'utilisation des médias sociaux et des relations avec les médias, entre autres, en ne s'exprimant pas auprès des médias ou sur les médias sociaux s'il n'est autorisé par celles-ci.

Charge publique

- Informer l'entreprise de son intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale.

Situations à éviter

- S'abstenir d'intervenir dans le processus d'embauche du personnel or cadre prévu à cet effet.
- S'abstenir de favoriser des personnes hors processus de recrutement défini en interne. Il ne doit pas exister de passe droit mais la recommandation reste possible et la bienvenue.

Biens et services de l'établissement

- Utiliser les biens, les ressources et les services de l'établissement selon les modalités d'utilisation déterminées par la direction. Il ne peut confondre les biens de l'établissement avec les siens.
- Ne recevoir aucune rémunération autre que celle prévue par la loi pour l'exercice de ses fonctions.

Avantages et cadeaux

- Ne pas solliciter, accepter ou exiger, dans son intérêt ou celui d'un tiers, ni verser ou s'engager à verser à un tiers, directement ou indirectement, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout avantage ou considération lorsqu'il lui est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens. Tout cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.



CLAOUÉ MORTON

— *Cognac* —

Vignoble Claoué Morton
2, route du treillis
16130 SALLES D'ANGLES

www.claoué-morton.fr